



**PREFET DE L'ALLIER**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Numéro spécial**

**Du 7 octobre 2015**

**Edité le 7 octobre 2015**

**2, rue Michel de l'Hospital – BP 1649 – 03016 MOULINS Cedex**  
Téléphone : 04.70.48.30.00 – Télécopie : 04.70.20.57.72  
Courriel : [prefecture@allier.gouv.fr](mailto:prefecture@allier.gouv.fr)

## SOMMAIRE

### PRÉFECTURE

#### MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE COORDINATION QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET APPUI AUX ENTREPRISES

- AVIS n° 2514/2015 relatif au projet n° 5/2015 présenté par la SAS Avermes Distribution, 2 et 4 rue Alphonse Daudet - 03000 AVERMES en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à la création au sein de l'ensemble commercial situé ZAC les Portes de l'Allier à Avermes, d'une surface de vente de 21 085 m<sup>2</sup>, d'une jardinerie-animalerie E. Leclerc d'une surface de vente de 5 500 m<sup>2</sup>, portant ainsi la surface de vente totale de l'ensemble commercial à 26 585 m<sup>2</sup>.....**3**

## PRÉFECTURE

### MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE COORDINATION QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET APPUI AUX ENTREPRISES

- AVIS n° 2514/2015 relatif au projet n° 5/2015 présenté par la SAS Avermes Distribution, 2 et 4 rue Alphonse Daudet - 03000 AVERMES en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à la création au sein de l'ensemble commercial situé ZAC les Portes de l'Allier à Avermes, d'une surface de vente de 21 085 m<sup>2</sup>, d'une jardinerie-animalerie E. Leclerc d'une surface de vente de 5 500 m<sup>2</sup>, portant ainsi la surface de vente totale de l'ensemble commercial à 26 585 m<sup>2</sup>

#### **La commission départementale d'aménagement commercial de l'Allier ;**

Aux termes de ses délibérations en date du vendredi 2 octobre 2015, sous la présidence de M. David-Anthony DELAVOËT, secrétaire général de la préfecture de l'Allier, représentant M. le Préfet de l'Allier empêché ;

Vu les articles L 751-1 et suivants et R 751-1 et suivants du code de commerce ;

Vu les articles L 2122.17 et L 2122.18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 630/2015 du 2 mars 2015 modifié instituant la commission départementale d'aménagement commercial de l'Allier;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2244/2015 du 8 septembre 2015 portant composition de la CDAC pour l'examen de la demande présentée par la SAS Avermes Distribution ;

Vu la demande de permis de construire n° 0301315A0015 déposée en mairie d'Avermes le 15 juillet 2015, complétée les 6 août et 17 août 2015, par la SAS Avermes Distribution ;

Vu la demande transmise par le maire d'Avermes et enregistrée le 17 août 2015, présentée par la SAS Avermes Distribution, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à la création au sein de l'ensemble commercial situé ZAC les Portes de l'Allier à Avermes, d'une surface de vente de 21 085 m<sup>2</sup>, d'**une jardinerie-animalerie E. Leclerc d'une surface de vente de 5 500 m<sup>2</sup>**, portant ainsi la surface de vente totale de l'ensemble commercial à 26 585 m<sup>2</sup> (projet n° 5/2015) ;

Vu le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires, service instructeur ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- M Lionel BENCHETRIT, M. Bernard MOULIN et M. Pierre METENIER, représentant M. le directeur départemental des territoires;

- Considérant que ce projet contribuera à compléter, en l'équilibrant, l'offre commerciale au sein de l'agglomération ;

- Considérant que le projet bénéficiera du renforcement du réseau des transports en commun d'ores et déjà prévu pour l'accès au site ;

- Considérant que le projet s'inscrit dans un ensemble commercial et une ZAC, conformes aux préconisations du SCOT ;

- Considérant les arguments apportés et les engagements pris en séance par le pétitionnaire notamment pour limiter l'imperméabilisation des sols ;

- Considérant que le projet, en permettant la création de 15 emplois, contribuera à l'activité économique de l'agglomération ;

**émet un avis favorable à la demande d'autorisation sollicitée, à l'unanimité :**

Ont voté pour l'autorisation du projet :

- M. Alain DENIZOT, maire d'Avermes,
- M. Bernard COULON, conseiller départemental du canton de Saint-Pourçain-sur-Sioule, représentant le président du Conseil Départemental,
- M. William BEAUDOUIN, conseiller communautaire, représentant le président de la communauté d'agglomération de Moulins, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation ;
- Mme Sylvie TARDIF, vice présidente, représentant le président de la communauté d'agglomération, établissement public de coopération intercommunale, chargé du SCOT, dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ;
- M. Henri MALAUD, représentant le président du Conseil Régional,
- Mme Elisabeth BLANCHET, maire de Chappes, représentant les maires du département de l'Allier,
- M. Maxime CHAUSSIN, maire de Dornes
- M. Jean-Marie LEFELLE (Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de Montluçon), représentant du collège « consommation et protection des consommateurs »,
- M. Jean-Pierre GOGUILLON (Union Fédérale des Consommateurs de Moulins), représentant du collège « consommation et protection des consommateurs »,
- M. Frédéric BARBIER, représentant du collège « consommation et protection des consommateurs », désigné par le préfet de la Nièvre
- Mme Annick MONToux, (Conseil et développement Tourisme Rural), représentante du collège « développement durable et aménagement du territoire ».
- Mme Christiane LOUVETON (Conservatoire des Espaces naturels de l'Allier), représentante du collège « développement durable et aménagement du territoire ».

En conséquence, un avis favorable est donné à la demande d'autorisation présentée par la SAS Avermes Distribution, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à la création au sein de l'ensemble commercial situé ZAC les Portes de l'Allier à Avermes, d'une surface de vente de 21 085 m<sup>2</sup>, d'une **jardinerie-animagerie E. Leclerc d'une surface de vente de 5 500 m<sup>2</sup>**, portant ainsi la surface de vente totale de l'ensemble commercial à 26 585 m<sup>2</sup>.

Moulins, le 2 octobre 2015

Le Préfet,

Pour le Préfet, empêché,  
Président de la Commission Départementale  
d'Aménagement Commercial,  
Le Secrétaire Général

*signé*

David-Anthony DELAVOËT